

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 28 MAI 2007

Session spéciale du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le 28 mai 2007 à 19 heures, à l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Normand Potvin, maire
Monsieur Bruno Breton, conseiller du district 2
Madame Denise Grenier, conseillère du district 3
Monsieur Patrice Dodier, conseiller du district 4
Monsieur Jack Garneau, conseiller du district 5
Madame Chantal Rouleau, conseillère du district 6

Absences : Monsieur Simon Simard, conseiller du district 1
Monsieur Claude Lecomte, maire et représentant de Newport

Est également présent, M. André Croisetière, directeur général / secrétaire-trésorier.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Première période de questions.**
- 4) **Acceptation d'une offre de financement, Règlements : 66-2006 (Développement Caron), 67-2006 (Prolongement des services, chemin des Étangs), 72-2006-A (Camion incendie) et 78-2006-A (Consolidation du déficit, portion Cookshire-Eaton).**
- 5) **Emprunt par billets, terme plus court, Règlements : 66-2006 (Développement Caron), 67-2006 (Prolongement des services, chemin des Étangs), 72-2006-A (Camion incendie) et 78-2006-A (Consolidation du déficit, portion Cookshire-Eaton).**
- 6) **Deuxième période de questions.**
- 7) **Levée de la séance spéciale.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2007-05-0184-A

Proposé par le conseiller le conseiller Patrice Dodier, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Première période de questions.

Aucune question n'est posée.

4) Acceptation d'une offre de financement, Règlements : 66-2006 (Développement Caron), 67-2006 (Prolongement des services, chemin des Étangs), 72-2006-A (Camion incendie) et 78-2006-A (Consolidation du déficit, portion Cookshire-Eaton).

Résolution 2007-05-0185-A

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu que l'agglomération de Cookshire-Eaton accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 781 300 \$ par billets en vertu des règlements numéros 66-2006, 67-2006, 72-2006-A et 78-2006-A au prix de : 98,172 échéant en série 5 ans comme suit :

69 600 \$	4,20 %	5 juin 2008
72 500 \$	4,25 %	5 juin 2009
76 200 \$	4,35 %	5 juin 2010
79 600 \$	4,45 %	5 juin 2011
483 400 \$	4,60 %	5 juin 2012

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Emprunt par billets, terme plus court, Règlements : 66-2006 (Développement Caron), 67-2006 (Prolongement des services, chemin des Étangs), 72-2006-A (Camion incendie) et 78-2006-A (Consolidation du déficit, portion Cookshire-Eaton).

Résolution 2007-05-0186-A

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Cookshire-Eaton se propose d'emprunter par billets un montant total de 781 300 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
66-2006	232 000 \$
67-2006	22 500 \$
72-2006-A	285 600 \$
78-2006-A	241 240 \$

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Bruno Breton, appuyé par la conseillère Denise Grenier et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 5 juin 2007;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	69 600 \$
2.	72 500 \$
3.	76 200 \$
4.	79 600 \$
5.	83 600 \$
5.	399 800 \$

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans, à compter du 5 juin 2007, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 66-2006, 67-2006, 72-2006-A,

chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Deuxième période de questions.

Aucune question n'est posée.

7) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2007-05-0187-A

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Normand Potvin
Maire

André Croisetière
Directeur général / secrétaire-trésorier